

vertu et de tels pouvoirs. " L'Episcopat est un, dit St Cyprien, il n'est pas distribué par parties. il demeure tout entier dans chaque évêque, *Episcopatus unus est, cujus singuli in solidum partes tenent* (St Cyp. de unit. Eccl.) Donc, chaque évêque, à la tête du troupeau qui lui est confié, jouit des attributions de Jésus-Christ, régénérant les âmes, les animant de la vie divine et les préparant aux noces éternelles. Son diocèse prend le nom de l'épouse de Jésus-Christ ; c'est son épouse à lui : *Episcopi sunt sponsi Ecclesiae loco Christi* (Sum Theol.) c'est l'Eglise particulière qui est produite par l'Eglise universelle, comme une fleur sort de sa tige, mystérieux épanouissement qui, dans son éclosion retient tous les biens de l'Eglise universelle, sa foi, son baptême, ses sacrements, son esprit, les tendres sollicitudes du divin Pasteur, toujours Chef unique et suprême de l'Eglise entière et des troupeaux particuliers. L'Eglise particulière n'est donc pas une simple division territoriale, opérée pour une meilleure police dans le gouvernement ; non, elle est ce qu'est l'Eglise universelle ; elle est en possession de la même substance, de la même vie, des mêmes richesses, des mêmes fruits du sacerdoce de Jésus-Christ ; elle n'en diffère que par la stabilité de ces dons, elle, pouvant faillir et tomber, l'Eglise universelle étant, au contraire, infaillible, indéfectible et dotée d'immortalité. L'Evêque n'est donc pas seulement un lieutenant, un délégué, mais un Chef, en qui Jésus Christ préside, un Prince, en qui il commande, un Pontife, en qui il régénère, il sanctifie, il sauve. " C'est par l'évêque dit St. Polycarpe, que Dieu adopte ses fils. " O sublime dignité, devant laquelle les saints ont tremblé et pris la fuite, qui aurait jamais pu croire, N. T. C. F., qu'elle Nous fût réservée, a Nous si couvert de faiblesses, si peu élevé dans Nos sentiments, si étroit dans Nos aspirations, si impropre aux choses spirituelles ? Au moins, voulons-Nous, par la reconnaissance de Notre misère et l'aveu de Notre impuissance, en même temps que par Nos supplications ardentes et continues, obliger le ciel a Nous armer de sa force et à Nous revêtir de son pouvoir, pour que Nous puissions ne jamais faillir à l'honneur épiscopal et ne pas succomber sous le poids des obligations qu'il entraîne.

IV

Ces devoirs de l'évêque, N. T. C. F., il est très facile de les délimiter. La Sainte Ecriture dit que l'Esprit-Saint a établi les évêques pour régir l'Eglise de Dieu, *Spiritus sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei*. (Act. 28-28.) Régir, tout est dans ce mot. A la manière donc d'un roi, qui, non-seulement honore ses sujets, mais pourvoit à tous leurs besoins,